



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 29  
Voix favorables : 29  
Voix défavorables :

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Séance du 29 juin 2021

Délibération  
n° CA 2021 - 72

**Ajustements tarifaires 2020-2021**  
**Formation continue et alternance**  
**École de Management - TSM**

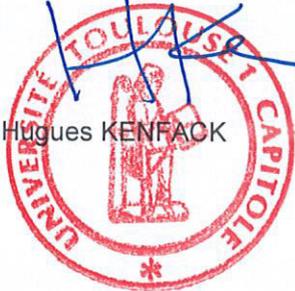
Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article unique**

Les tarifs de la formation continue et alternance proposés par l'École de Management - TSM au titre de l'année universitaire 2020-2021, annexés à la présente délibération, sont adoptés.

Le Président du Conseil d'Administration

  
Hugues KENFACK

Tarifs formation continue et alternance proposés par l'Ecole de Management - TSM

Ajustement tarifaire - Formation intra-entreprises  
année universitaire 2020-2021

**Formation ponctuelle de "sessions intensives de révisions au DSCG" conclue en partenariat avec l'Association Nationale des Experts-Comptables Stagiaires (ANECS)**

Tarif de l'action de formation - regroupement de 4 heures : 850 €

Rémunération des intervenants : 3h TD / heure réalisée (cf. tableau d'équivalences horaires 2020/2021 - Formation intra-entreprises niveau 2)

---